

Par courriel

Le 16 juin 2020

Monsieur Philippe Bourke, président

Bureau d'audience publiques sur l'environnement (BAPE)
40, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Considérations importantes en vue de la formation de la commission d'enquête sur le projet Énergie Saguenay

Monsieur le Président,

Par la présente, nous voulons vous soumettre des considérations importantes en vue de la formation de la commission d'enquête sur le projet Énergie Saguenay. Comme mentionné sur le site web de votre organisation, le BAPE est « une référence en matière de démocratie participative ». C'est pourquoi nous sommes persuadé.es que vous comprendrez nos préoccupations et les prendrez en considération.

Des séances de consultations publiques en présence physique

Dans le renouvellement de mandat concernant le projet Énergie Saguenay, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande au BAPE d'adapter ses pratiques afin de respecter les mesures de distanciation physique en vigueur considérant la situation actuelle liée à la COVID-19.

Dans ces circonstances, les soussigné.es vous demandent de privilégier des séances d'audiences publiques avec une présence physique. Bien que les technologies de l'information telles que la vidéoconférence soient bienvenues pour permettre une certaine forme de consultation tout en respectant les règles de distanciation physique, celles-ci ne peuvent en aucun cas remplacer pleinement des audiences en personne. Il est évident qu'une consultation publique uniquement virtuelle défavoriserait grandement les personnes les plus démunies et les plus âgées, ainsi que les personnes qui vivent dans des régions éloignées. Aussi, l'accès à des communications numériques n'est pas à la portée de tous et toutes, tant en termes d'équipements que de compétences nécessaires à l'utilisation de ces technologies. Ces personnes ont aussi le droit de poser des questions, d'émettre des commentaires et de parler de leurs préoccupations par rapport au Projet, alors que des audiences virtuelles ne permettraient pas leur pleine participation.

De plus, dans une éventualité où la pandémie de COVID-19 connaîtrait une deuxième vague qui entraînerait un retour des mesures de confinement, les soussigné.es demandent expressément que les audiences publiques soient suspendues et ne reprennent que lorsque les conditions sanitaires permettront la tenue d’audiences publiques avec présence physique.

Tenir des audiences dans plusieurs régions pour respecter la distanciation physique

Aussi, les soussigné.es réitèrent que ce Projet crée des circonstances exceptionnelles : celui-ci formerait une partie intégrante et indissociable du plus important et controversé projet industriel de l’histoire du Québec, soit Gazoduq-GNL. De nombreuses personnes de partout au Québec ont exprimé des préoccupations notamment quant aux impacts sur la biodiversité et les communautés locales, ainsi que sur l’augmentation des émissions de gaz à effet de serre en contexte de lutte à la crise climatique. Nombreux sont les observations et les questionnements du public sur les enjeux que l’étude d’impact devrait aborder¹ provenant de plusieurs régions autres que l’Abitibi-Témiscamingue, la Mauricie et le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Au regard des enjeux nationaux du Projet, un nombre très important de personnes situées aux quatre coins de la province ont indiqué être vivement intéressées à prendre part au processus. Compte tenu de cette situation et de la crise sanitaire, tenir des audiences dans différentes villes du Québec permettrait de limiter le nombre de personnes présentes dans les salles et les déplacements inter-régions, deux mesures encouragées par la Santé publique. Des séances devraient donc être tenues non seulement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, mais également à Montréal, Québec, Rouyn-Noranda et Trois-Rivières.

Dans le contexte actuel, tenir des audiences publiques dans plusieurs régions contribuerait à assurer une participation significative des personnes intéressées, tant au niveau local qu’au niveau national, conformément aux meilleures pratiques en matière d’évaluation environnementale de projets, tout en assurant de respecter les directives de la Santé publique quant à la distanciation physique.

Nous croyons que les circonstances exceptionnelles entourant ce Projet controversé et le contexte actuel de pandémie justifient pleinement la tenue de séances à Saguenay, Montréal, Québec, Rouyn-Noranda et Trois-Rivières.

Trois commissaires au lieu de deux

Les soussigné.es soulignent qu’Énergie Saguenay étant partie intégrante et indissociable du plus important et controversé projet industriel de l’histoire du Québec, soit Gazoduq-GNL, la nomination de trois commissaires, dont au moins un.e avec une expertise portant sur la biodiversité, l’eau et les changements climatiques, en plus des expertises portant sur les

¹ MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, « Les observations sur les enjeux que l’étude d’impact devrait aborder », 7 février 2019, 3211-10-025, PR2.3, disponible en ligne sans frais: <http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/dossiers/3211-10-025/3211-10-025-7.pdf> (dernière visite: 16 juin 2020). À titre purement indicatif, le mot « Montréal » apparaît environ 80 fois dans ce document.

aspects techniques, est essentielle pour assurer un travail d'analyse en profondeur. Aussi, il nous semble important qu'il y ait une juste diversité de genres à l'intérieur de la commission.

Considération des émissions de GES en amont et en aval

La première lettre de mandat du ministre au BAPE précise que « les enjeux que soulève le projet, notamment en lien avec les émissions de gaz à effet de serre » sont à considérer. Nous sommes en accord avec cette affirmation : les émissions de GES sont un enjeu crucial dans ce Projet, et c'est pourquoi nous soutenons que les travaux du BAPE doivent considérer les émissions qui seraient produites par le Projet sur l'ensemble de son cycle de vie, incluant en amont et en aval.

Énergie Saguenay aurait non seulement des impacts environnementaux locaux au Saguenay, où est projetée l'usine de liquéfaction de gaz et le terminal d'exportation, mais aussi sur la capacité de tout le Québec à atténuer la crise climatique et à s'y adapter. Le Projet aurait également des impacts climatiques sur l'ensemble de son cycle de vie, de son extraction par fracturation hydraulique en Alberta en passant par les fuites de méthane qui se produiraient lors de son transport par gazoduc, sur le site de l'usine de liquéfaction, et lors de son transport par méthaniers, jusqu'à son utilisation comme combustible sur les marchés internationaux. Ainsi, il nous semble pertinent que les émissions de GES du Projet soient évaluées dans leur ensemble, incluant celles qui se produiraient en amont et en aval.

Bélugas et évaluation des impacts cumulatifs liés au transport maritime

L'enjeu du transport maritime est un enjeu majeur du Projet qui a été explicitement mentionné dans la lettre de mandat initiale qui vous a été envoyée par le ministre de l'Environnement. Une navigation maritime accrue risque d'affecter de diverses manières les espèces en péril qui ont leur habitat dans l'estuaire et le Golfe du Saint-Laurent, notamment celui des bélugas. Cet enjeu est particulièrement déterminant pour la survie de la population de bélugas de l'estuaire du Saint-Laurent. Cette population a été désignée espèce [menacée](#) en mars 2000 en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* du Québec et elle est officiellement en [voie de disparition](#) au fédéral. Dans le cas du projet Énergie Saguenay, nous croyons qu'il faut impérativement que la question du transport maritime soit évaluée d'un point de vue global où l'ensemble des nuisances actuelles et potentielles seront considérées et permettront de déterminer les effets cumulatifs des différents projets en cours, incluant Énergie Saguenay.

Finalement, nous comprenons que certaines des demandes formulées dans la présente lettre relèvent des membres de la commission d'enquête que vous désignerez. Nous vous demandons donc de transmettre nos demandes à la commission d'enquête lorsque celle-ci sera formée.

Vous remerciant sincèrement de l'attention que vous portez à la présente, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les plus distinguées.

Signataires

Rodrigue Turgeon, Gazoduq, parlons-en!
François Gagné, Coalition anti-pipeline Rouyn-Noranda
Adrien Guibert-Barthez, Coalition Fjord
Henri Jacob, Action Boréale
Alice-Anne Simard, Nature Québec
Diego Creimer, Fondation David Suzuki
Dominic Campagne et Anne-Céline Guyon, Le Pacte pour la transition
Patrick Bonin, Greenpeace Canada
Alain Branchaud, SNAP Québec
Caroline Brouillette, Équiterre
Rébecca Pétrin, Eau Secours
Jane Chambers Evans, Mouvement Citoyen Littoralement Inacceptable (MCLI)
Adi Jakupovic, Syndicat de professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec
Sophie Paradis, Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada)
Carole Dupuis, Mouvement écocitoyen UNEplanète
Martin Poirier, NON à une marée noire dans la Saint-Laurent
Benoit St-Hilaire, Prospérité sans Pétrole
Lena Zotova, La Planète s'invite en santé
Paul Casavant, TerraVie
Joyce Renaud, Mobilisation climat Trois-Rivières
Louise Morand, Comité vigilance hydrocarbure L'Assomption
Jacques Tétreault, Comité Citoyens et Citoyennes pour la Protection de l'Environnement Maskoutain
Irène Dupuis, Lotbinière en transition
Gérard Montpetit, Non Schiste La Présentation
André Bélisle, Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)
Michel Jetté, GMob
Normand L Beudet, Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord
Mélanie Busby, Mobilisation environnement Ahuntsic-Cartierville
Valérie Lépine, Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
Valérie Gilker-Létourneau, L'R des centres de femmes du Québec
Marc Ferland, Saint-Antoine-de-Tilly/Milieu de vie
Johanne Dion, Montréal pour tous
Fernand Niquay, Autorité territoriale Famille Niquay-Boucher
Jacques Benoit, Équipe de la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC)
Pierre Foisy, Comité Vigilance Hydrocarbures des municipalités de la MRC de Maskinongé
Colette Trudel, AREQ 04 A
Marianne Bargiel, Collectif éco-citoyen
Sylvain Paquin, Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie
Lucie Massé, Action Environnement Basses-Laurentides
Sylvie Berthiaume, Solidarité Environnement Sutton
Hélène Crevier, Rive-Sud en transition
Sébastien Bois, Service d'aide au consommateur- région 04
Christiane Bernier, Le danger de l'insecticide Bti sur la biodiversité
Anne Plourde, Coalition solidarité santé
François Poisson, Alternatives Bécancour